



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements sous contrat

Question écrite n° 112588

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les suppressions de postes prévues dans le cadre du budget 2007, pour l'enseignement privé sous contrat. Selon les syndicats concernés, s'il est avéré que, dans l'enseignement public du second degré, la suppression de 2 000 postes serait liée à une baisse de 31 000 élèves prévue à la prochaine rentrée, supprimer 400 emplois dans l'enseignement privé sous contrat parce qu'ils représentent 20 % des effectifs de l'enseignement public paraît injustifié. D'autant plus que les variations d'effectifs de l'enseignement privé ne suivent pas les mêmes tendances que celles du public. Dans un contexte où le métier d'enseignant exige plus de concertation au sein des équipes éducatives, une évolution constante des méthodes pédagogiques et la prise en compte des évolutions technologiques, supprimer ces emplois reviendraient à mettre en péril les efforts déjà engagés. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière et la suite que le Gouvernement entendra réserver au budget de l'enseignement privé sous contrat pour 2007.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112588

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12870